

Mesures de la productivité du travail, Provinciales et territoires (annuelles) – Estimation -

Statistique Canada ne produit pas d'enquête qui puisse fournir une mesure des heures travaillées conforme au cadre du SCNC. Les CCP comblent ce vide. Bien que les statistiques sur le travail produites par le CCP résultent de l'intégration des données de différentes enquêtes des programmes statistiques, elles peuvent être réconciliées avec les séries agrégées produites par l'EPA.

Le volume d'heures travaillées par catégorie d'emplois et d'industrie pour chaque province et territoire produit par le CCP est obtenu en effectuant le produit du nombre d'emplois et de la moyenne des heures travaillées par emploi qui ont été estimés en parallèle selon deux approches complémentaires.

Au niveau agrégé, les données sur l'emploi et sur les heures travaillées par emploi pour chaque province et territoire de même que par catégories de travailleurs (salariés, autonomes avec aide rémunérée et autonomes à leur compte) sont principalement tirées de l'Enquête sur la population active (EPA), ajustés pour les absences non payées et les travailleurs ayant plusieurs emplois. Pour que la couverture de l'intrant travail soit cohérente à celle du PIB, les données de l'EPA sont augmentées par celles du recensement pour mesurer les flux interprovinciaux, des données administratives de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures pour mesurer les Territoires du nord canadien et les réserves indiennes et des données de la Division des institutions publiques pour mesurer les militaires établis au Canada et les employés civils et militaires du gouvernement fédéral en poste à l'étranger. La combinaison de ces sources de données produit le repère des emplois et des heures travaillées.

Le détail industriel du volume des heures travaillées par province et territoire et par catégorie d'emploi est élaboré à partir de différentes enquêtes selon qu'il s'agit de l'emploi ou des heures par emploi. Les sources de données pour le nombre d'emplois varient en fonction de la catégorie d'emplois. Dans le cas des salariés, la source principale est l'EERH, sauf pour les industries non comprises dans l'EERH (agriculture, chasse et pêche, organisations religieuses et ménages privés) et les industries non fiables dans l'EERH (construction, commerce au détail, hébergement et restauration).

Les estimations d'emplois pour ces industries proviennent plutôt de l'EPA. Dans le cas des travailleurs autonomes, la source résulte de la réconciliation des données de l'EPA selon des regroupements industriels avec les données détaillées par industries des divers recensements quinquennaux. La principale source de données pour les heures moyennes provient de l'EPA. Pour les industries pour lesquelles le niveau de détail industriel de l'EPA n'est pas suffisant, le détail additionnel des industries provient de l'EERH, mais ajusté au repère de l'EPA pour le même groupement d'industries.

Le résultat de ce processus d'intégration des données du travail nous fournit une matrice de l'emploi et des heures travaillées. L'EERH et l'EPA recueillent de l'information mensuelle sur la rémunération des salariés. Celle-ci est utilisée pour estimer des salaires moyens et des taux horaires afin de les comparer à ceux obtenus implicitement en divisant respectivement les salaires et traitements des tableaux des entrées-sorties par les emplois salariés et leurs heures travaillées de la matrice.

La comparaison de ces taux implicites avec ceux produits par les enquêtes nous permet d'ajuster ou de corriger, s'il y a lieu, la répartition par industrie des emplois et des heures travaillées de même que leur croissance dans le temps. En général, des ajustements sont apportés en fonction des écarts observés entre la masse salariale des données d'enquête et celles des tableaux des entrées-sorties. Lors de cette comparaison, nous tenons compte des événements connus tels que des fermetures et ouvertures d'usines ou de commerces, des mises à pied massives, des

grèves, des pannes de courant qui entraînent des fluctuations inhabituelles de l'emploi de même que les versements de paiements rétroactifs, de bonifications annuelles et d'indemnités de départ qui causent des fluctuations abruptes des salaires. Lorsque la réconciliation des résultats avec ceux des salaires et traitements des tableaux des entrées-sorties est complétée, le nombre d'emplois et d'heures travaillées sont calibrés au niveau agrégé.

Le CCP construit des données sur la rémunération du travail, un concept qui reflète mieux la valeur des services du travail produits par tous les travailleurs. La rémunération du travail comprend le revenu des travailleurs salariés (traitement, salaire et revenus supplémentaires du travail) compilé dans les tableaux des entrées-sorties et le revenu des travailleurs autonomes, imputé par le CCP (voir Imputation plus haut).

Les données sur l'emploi, les heures travaillées et la rémunération ne sont pas seulement disponibles par industrie, mais aussi pour les grands secteurs du SCENC. À cette fin, le secteur non commercial est élaboré à partir des statistiques d'emplois de la Division des institutions publiques et d'une imputation partielle de l'emploi dans les institutions à but non lucratif au service des ménages. Le secteur des entreprises est calculé résiduellement, à partir de la différence entre les séries agrégées-repères et celle du secteur non commercial.

Pour plus de détails voir la documentation complémentaire et < Mesures annuelles du volume de travail cohérent avec le SCN : l'expérience canadienne >, série méthodologie des Comptes Nationaux, numéro 11F0026MIE2005005 au catalogue.